



Investir dans les populations rurales

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU
BURUNDI « PAIFAR-B »**

Don N°2000001940

Don Additionnel No2000005133

Mandat

PAIFAR-B/ 23 /S/SCI/2025-2026

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
INDIVIDUEL CHARGE DE L'ACTUALISATION DU MANUEL DE PASSATION DES
MARCHES DU PAIFAR-B**

- Date de publication : 19 / 03 /2026
- Date de dépôt des offres : 09 / 04 /2026

MARS 2026

Remarques liminaires

Établi par *le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B)*, le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré aux mandats. Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement, doit être utilisé pour la passation de marchés portant sur la prestation de services dans le cadre de projets financés par le Fonds.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ACTUALISATION DU MANUEL DE PASSATION DES MARCHES DU PAIFAR-B

I. Informations générales sur le projet

Le Gouvernement de la République du Burundi et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont signé, le 03 octobre 2017, un accord de financement pour la mise en œuvre du PAIFAR-B. Le financement global du projet est de 64,84 millions de USD dont 38,609 millions de dollars pour le financement initial et 26,24 millions pour le financement additionnel. Ce financement global comprend les dons du FIDA (68%) et les contributions domestiques constituées de celles des IMF et banques, du Gouvernement du Burundi et des bénéficiaires finaux.

Le PAIFAR-B est sous la tutelle du Ministère des Finances et de l'Economie Numérique dans ses attributions, et par délégation, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est le maître d'ouvrage du PAIFAR-B.

Le PAIFAR-B a débuté officiellement ses activités au mois d'août 2018 avec une durée initiale de 7 ans. Avec le financement additionnel, la durée du projet a été prolongée de 4 ans et la nouvelle date d'achèvement est le 31 mars 2029.

L'objectif global du projet est de contribuer à augmenter les revenus des ruraux pour une réduction durable de leur niveau de pauvreté.

L'objectif de développement est de renforcer l'inclusion financière des populations rurales (les producteurs, les OP, les femmes, les jeunes, les micro-entrepreneurs et les vulnérables), agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre en services financiers et non financiers.

Pour le moment, les activités du projet couvrent tout le territoire national sauf la mairie de Bujumbura.

Le PAIFAR-B devait toucher directement un total de **154 200 ménages ruraux** : 10 000 ménages sans terre, ne pouvant pas directement accéder aux Groupe de Caution Solidaire, **9 500 jeunes hommes et jeunes femmes ruraux, diplômés, scolarisés ou non scolarisés, menant une activité agricole et non agricole**, 16 500 ménages ruraux pouvant directement participer à un groupe de caution solidaire, 117 700 ménages des petits producteurs membres des groupements coopératifs.

Le projet va accompagner directement 388 coopératives et va faciliter le financement de 500 Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Le Projet est structuré autour de trois composantes et 8 sous-composantes :

- **Composante 1:** Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière avec 3 sous composantes qui visent à: contribuer à l'actualisation de la Stratégie Nationale d'Inclusion financière, appuyer le renforcement du contrôle et de la supervision des IMF par le service de la Microfinance de la BRB, appuyer le renforcement des capacités des autres acteurs clés en vue d'une inclusion financière efficace ;
- **Composante 2 :** Renforcer l'offre des services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées visant à améliorer l'inclusion financière à travers le financement des petits exploitants agricoles et de leurs coopératives, améliorer l'inclusion financière à travers le financement des ménages (AGR) et des jeunes micro-entrepreneurs,

16

améliorer l'inclusion financière, par la mise en œuvre d'un modèle de progression, à travers le mécanisme d'Accompagnement et de Soutien Inclusif (MASI) pour les très vulnérables.

- **Composante 3:** Coordination, Suivi-Evaluation, communication et gestion des savoirs.

II. Justification de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, un **Manuel de Passation des Marchés** a été élaboré afin de définir les procédures applicables aux acquisitions de biens, travaux et services conformément :

- à la réglementation nationale en matière de marchés publics ;
- aux directives/procédures du FIDA ;
- aux dispositions de l'Accord de financement.

Suite à :

- l'évolution des directives et des procédures ;
- des ajustements de mise en œuvre ;
- des recommandations issues d'audits et de missions de supervision,

il s'avère nécessaire de procéder à l'**actualisation du Manuel de Passation des Marchés** afin d'en assurer la conformité, la cohérence et l'efficacité opérationnelle.

Dans ce cadre, le Manuel de Passation des Marchés doit être actualisé afin d'être pleinement conforme :

- aux **Procurement Handbook du FIDA** ;
- aux **Directives FIDA sur la prévention de la fraude et corruption** ;
- au Code burundais des marchés publics ;
- aux exigences environnementales et sociales du FIDA ;
- aux mécanismes de gestion des plaintes et de transparence.

L'actualisation du manuel constitue une étape essentielle pour renforcer la capacité des acteurs locaux et des partenaires impliqués à gérer efficacement la passation des marchés dans le cadre d'une gestion saine des ressources financières et matérielles du projet.

Un manuel bien conçu permet de minimiser les risques de malversations, de gaspillages ou de retards dans l'exécution des activités, en s'assurant que la passation des marchés est effectuée de manière efficiente et responsable.

Il constitue un référentiel opérationnel pour tous les acteurs impliqués, facilitant la coordination, la planification et la supervision des processus de passation de marché, et contribuant ainsi à la réussite globale du PAIFAR-B.

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) exige la mise en place de manuels de passation des marchés conformes pour assurer la conformité aux normes internationales et faciliter la supervision des dépenses.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION

III.1 Objectif général

Actualiser le Manuel de Passation des Marchés du projet afin de le rendre clair, efficace conforme aux exigences du FIDA et de la réglementation nationale en vigueur.

III.2 Objectifs spécifiques

Le consultant devra notamment :

- Analyser le manuel existant et identifier les insuffisances ;
- Vérifier l'alignement avec les directives actualisées;
- Intégrer les recommandations issues des audits, revues et missions de supervision;
- Intégrer, le cas échéant, les dispositions relatives à la digitalisation des processus.

Proposer des outils pratiques (modèles, checklists, schémas de flux, stratégie de passation des marchés...).

IV. TACHES DU CONSULTANT

Le consultant sera responsable de :

- **Revue des cadres réglementaires et des pratiques existantes** concernant la passation des marchés :
- Manuel actuel de passation des marchés ;
- Accord de financement ;
- Directives et Textes nationaux applicables ;
- Rapports d'audit ;
- Rapports des missions de supervision.
- **Réalisation d'une étude comparative** des manuels et pratiques similaires dans le secteur et analyser les écarts entre le manuel existant et les exigences actuelles ;
- **Consultation avec les parties prenantes** (équipes techniques, finances, juridique, etc.) pour recueillir leurs besoins et attentes ;
- **Actualisation du manuel** de passation des marchés, intégrant les meilleures pratiques, règles et procédures spécifiques ;
- **Organisation d'ateliers de validation** du manuel avec les parties prenantes ;
- **Finalisation et livraison du manuel approuvé.**

A toutes fins utiles, la passation des marchés du Projet est régie par:

- L'Accord de financement conclu entre le Gouvernement du Burundi et le FIDA,
- Le *Procurement Handbook* du FIDA (édition en vigueur)
- La Lettre à l'Emprunteur précisant les seuils applicables
- Le Code des marchés publics du Burundi
- Les directives environnementales et sociales applicables

V. METHODOLOGIE

La mission suivra une approche participative et inclusive, impliquant les parties prenantes à toutes les étapes. Le consultant sélectionné devra élaborer un plan de travail détaillé précisant les étapes, les livrables et le calendrier de la mission.

Le manuel devra inclure explicitement :

1. Planification annuelle des marchés (PPM aligné au PTBA)
2. Seuils et méthodes de passation
3. Procédures de sélection des consultants (IC, QCBS, CQS, etc.)
4. Gestion des contrats et avenants
5. Dispositions anticorruption FIDA
6. Gestion des conflits d'intérêts
7. Procédure de traitement des plaintes
8. Archivage physique et électronique
9. Intégration progressive d'outils digitaux
10. Matrice de risques de passation des marchés

VI. PROFIL ET COMPETENCES DU CONSULTANT

Le consultant devra posséder les qualifications suivantes :

1. Disposer d'un diplôme universitaire en gestion, droit, administration publique, ou domaine connexe avec des connaissances en passation des marchés des projets/code des marchés publics du Burundi,
2. Avoir une expérience générale de travail d'au moins 10 ans dans la passation des marchés avec les procédures des bailleurs ;
3. Avoir une expérience dans l'élaboration ou la révision de manuels de procédures (05 études similaires réalisées et réussies avec preuves),
4. Bonne connaissance des cadres réglementaires nationaux et internationaux en matière de passation des marchés ;
5. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de facilitation.

VII. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La mission sera réalisée sur une période de **15 jours pour une durée du contrat de deux mois** à compter de la date de signature du contrat.

VIII. LIVRABLES

Les livrables suivants sont attendus :

1. Note méthodologique de démarrage
 2. Rapport provisoire incluant le Manuel révisé
 3. Atelier de validation
 4. Version finale validée
 5. Version électronique structurée + annexes modifiables
- 

IX. PRESENTATION DE L'OFFRE POUR LA MANIFESTATION D'INTERET

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Un CV détaillé, daté et signé ;
- Une copie du diplôme et les copies des certificats pertinents des formations suivies en rapport avec la mission ;
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée ;
- La liste des documents similaires déjà réalisés avec preuve (attestation de prestation de service),
- Une copie de l'attestation d'identification fiscale (NIF).

NB : Le dossier devra être présenté sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

« A Monsieur le coordonnateur du PAIFAR-B »

« Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du manuel de passation de marchés du PAIFAR-B ».

1. Le dossier de manifestation d'intérêt devra être déposé au Secrétariat de la Coordination du PAIFAR-B sise à Bujumbura, Avenue du large, N° 30.
2. La date limite de dépôt des manifestations d'intérêt est fixée au 09.04./2026 à 17 h00 ; les dossiers déposés ne seront pas remis.
3. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être présentés sous la forme de **Curriculum vitae et doivent comprendre la lettre de motivation accompagné de pièces justificatives de qualification en l'occurrence, le CV du Consultant, le NIF ainsi que les références générales et spécifiques réalisées.**

• SUPERVISION ET COORDINATION

La mission sera coordonnée par l'UFCP du PAIFAR-B.

• Grille d'évaluation des manifestations d'intérêt

N°	Critères d'évaluation	Notation
1	Diplôme universitaire en socio-économie, agroéconomie, développement communautaire, gestion des projets ou qualification similaire	20 points
1.2	Docteur dans les domaines pertinents	20
1.2	Maîtrise dans les domaines pertinents	18
1.3	Diplôme universitaire (Licence, Baccalauréat, ingénieur, ...) dans le domaine pertinent	15
2	Avoir une expérience générale de travail d'au moins 10 ans dans la passation des marchés avec les procédures des bailleurs	20 points
21	➤ Avoir 10 ans d'expérience générale avec preuves (C.V) ▪ 10 ans : 10 points, soit 01 points par an d'expérience générale,	

3	Démontrer l'expérience spécifique antérieure dans la réalisation des études similaires (05 études similaires réalisées et réussies avec preuves),	50 points
3.1	➤ Avoir réalisé et réussi 05 études similaires dans l'élaboration ou la révision de manuels de procédures avec preuves (des contrats sanctionnés par des attestations de service rendus) : ▪ 5 études similaires : 50 points, soit 10 points par étude réussie avec preuve : Contrat sanctionné par l'attestation de service rendu)	
4	Bonne connaissance des cadres réglementaires nationaux et internationaux en matière de passation des marchés avec preuve (Attestation de participation dans l'élaboration des textes réglementaire en passation des marchés et ou dans d'autres domaines similaires)	10 points
4.1	▪ Avoir deux attestations :10 points, soit 05 points par attestation	
Total		100 points

Fait à Bujumbura, le 16/03/2026

Callixte MASABO

Coordonnateur du PAIFAR-B

